

DAPEQ/CI

Note préalable : Dans la suite du document, la rédaction s'efforce d'adopter une formulation qui donne une égale visibilité aux désignations féminines et aux désignations masculines. Cependant, selon les indications de la circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation, certains termes sont utilisés au sens neutre et peuvent désigner indifféremment des femmes ou des hommes occupant la fonction ou ayant la qualité correspondante.

Plan d'action du contrôle interne financier (CIF) 2024

En matière financière, le contrôle interne consiste à sécuriser l'atteinte des objectifs de qualité de la comptabilité et de soutenabilité budgétaire en assurant la maîtrise raisonnable des risques pesant sur ces objectifs.

Conformément à l'article 2.1 de l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, le conseil d'administration veille à la mise en œuvre du contrôle interne financier au sein de l'établissement. A ce titre, au moins une fois par an :

- il valide le plan d'action établi sur la base de cartographie(s) des risques budgétaires et des risques comptables.

Le plan d'action 2024 fixe les orientations annuelles du contrôle interne financier. Il présente les caractéristiques suivantes :

- d'une part, la poursuite la structuration du contrôle interne financier ;
- d'autre part, les actions s'inscrivant dans le programme de facilitation du fonctionnement interne de l'établissement ;
- enfin, l'achèvement de certaines actions démarrées ou reportées en 2023 et l'engagement de nouvelles actions ponctuelles.

I. STRUCTURATION DU CONTROLE INTERNE FINANCIER

A titre liminaire, il est signalé que la DAPEQ initie un rapprochement entre les différents systèmes qui la composent (contrôle interne, contrôle de gestion, amélioration continue, transformation et innovation publiques) afin de renforcer leurs synergies au sein du « système de maîtrise des activités et d'amélioration de la performance (SMAAP) » piloté par le CoMAAP.

1. CARTOGRAPHIES DES MACRO-PROCESSUS FINANCIERS : CONFORTER UNE DEMARCHE NAISSANTE

Les processus décrivent par grandes thématiques les activités à réaliser. Un processus se définit par toute activité ou ensemble d'activités qui utilise des ressources pour convertir des éléments d'entrée en éléments de sortie. Les processus sont corrélés et interactifs : la fin d'un processus marque en général le début du processus suivant.

L'organisation du contrôle interne financier passe par une revue des cartographies des macro-processus financiers, décrivant les activités et tâches exercées au sein de la fonction financière. Dans le prolongement des travaux menés en 2023, l'approche recherche la transversalité, notamment :

- elle prend en compte la commande publique en tant que cycle qui concourt à la programmation, à l'utilisation des ressources en crédits et à la constatation de droits et obligations financiers au-delà des implications juridiques de l'achat,
- elle intègre le contrôle interne budgétaire sur les objectifs de régularité, de qualité de la comptabilité budgétaire et de soutenabilité budgétaire des opérations de paie.

Dans une logique d'entonnoir, la cartographie des macro-processus et des processus structure la démarche de cartographie des risques et les activités de maîtrise des risques qui s'ensuivent.¹

L'ambition de l'action réside dans la complétude des cartographies des macro-processus et des processus financiers qui sont en cours au 31 décembre 2023.

Pilotes : CIB, CIC, RCI

Acteurs concernés : AC, DBF, DRH, DPI, DAMP, DN

Appui méthodologique : DAPEQ, sous-direction management par la qualité (description des macro-processus de l'établissement)

Échéance : trimestre 3

2. CARTOGRAPHIES DES RISQUES FINANCIERS MAJEURS DE L'ETABLISSEMENT : ACHEVER, EXPLOITER ET PERENNISER

Par le prisme de la RGP, il s'agit de terminer le recensement, l'évaluation, la hiérarchisation et la couverture des risques financiers auxquels l'établissement est exposé, plus particulièrement des risques paie, des risques commande publique et des risques liés aux subventions reçues, afin de les consigner sous la forme de cartographies :

- établis précisément, selon une méthode collectivement définie et validée,
- identifiant les actions devant être instaurées ou renforcées prioritairement,
- conduisant périodiquement à mesurer si la stratégie de cotation et de maîtrise est conforme à la gravité des atteintes et couvre réellement les risques identifiés comme prioritaires.

Sur la base de ces cartographies des risques financiers, le CIF s'attache aux risques les plus importants au regard des critères de l'ordonnance du 23 mars 2022 et de la jurisprudence qui en découle (caractérisation de la faute) : volume financier en jeu rapporté au budget considéré, probabilité de survenance, nombre des opérations, complexité des opérations, répétition d'irrégularités, exposition à une sanction dès le 1^{er} euro mais aussi priorités de l'établissement. En 2024, le CIF s'emploie encore à couvrir les manques et les faiblesses identifiés sur les risques les plus significatifs par un plan d'action proportionné incluant des points de contrôle.

S'agissant de la commande publique, une action complémentaire s'engage au travers du groupe de travail contrôle interne achat (fournitures courantes et services), composé de 6 responsables administratifs et financiers des différentes catégories de composante et animé par le directeur des achats et des marchés publics. À partir de la cartographie des risques financiers des entités en date du 1^{er} décembre 2023, le GT CIA est invité à approfondir et évaluer le plan d'action, à échanger avis et bonnes pratiques concourant à la maîtrise de l'achat. En plus de la consolidation du plan d'action, un court guide de l'acheteur pourrait valoriser les résultats du GT et compléter la documentation achats auprès des composantes.

¹ Les macro-processus peuvent valablement servir d'ossature à la rédaction et à l'ordonnancement des actions présentées dans le bilan et le plan annuel du CIF à venir.

Pour finir, la co-construction des cartographies participe à la sensibilisation des acteurs financiers à la maîtrise des risques. Au moyen d'une information régulière et concrète, l'établissement doit en effet susciter durablement l'intérêt des décideurs et gestionnaires financiers pour les outils du contrôle interne.

Pilotes : RCI, DAMP, CIB, CIC

Acteurs concernés : GT CIA, GT RGP COPIM / RH / AC, DPI

Échéance : trimestre 4

3. DOCUMENTATION : CONSOLIDER LES PROCEDURES

L'enquête annuelle de la DGFIP relative au déploiement du contrôle interne budgétaire et du contrôle interne comptable² comprend habituellement une rubrique consacrée à la documentation. Cette enquête s'intéresse notamment à l'actualisation régulière de la documentation financière ainsi qu'à l'accès aux procédures financières. Elle rappelle que la documentation budgétaire et comptable doit être :

- mise à jour chaque fois que nécessaire (pertinence),
- aisément accessible (disponibilité).

Le plan d'action 2023 du CIF du 14 mars 2023 retient une action d'envergure relative à la fiabilisation et au partage de la documentation financière. Cette action est réorientée le 12 juillet 2023 pour porter sur la description des processus financiers comme préalable au travail documentaire. L'action est maintenue dans son contenu, dans une perspective pluriannuelle :

- cartographie des macro-processus et des processus financiers (voir I.1),
- recueil des procédures existantes aux différentes étapes des processus,
- vérification de la qualité et de l'efficacité de ces procédures,
- mise en place, à terme, d'une bibliothèque des procédures et des actes incluant des modèles de documents.

Pilotes : RCI, CIB, CIC

Acteurs concernés : AC, DBF, DRH, DPI, DAMP, DN, représentants des entités internes

Appui méthodologique : DAPEQ, sous-direction management par la qualité (cartographie des macro-processus de l'établissement, évaluation des systèmes documentaires)

Échéance : trimestre 4 et année 2025

4. PLAN DE CONTROLE INTERNE BUDGETAIRE : REVISER LES CONTROLES AU SEIN DE LA DBF

A partir des actions menées par la CIB, il s'agit d'acculturer davantage les personnels de la direction du budget et des finances à l'exercice du contrôle interne, en réalisant la revue des procédures et des contrôles déjà exercés. Cette démarche par l'exemple vise à vérifier la qualité et la pertinence du CI au sein de la DBF sur les processus internes à la direction.

L'action porte sur l'amélioration et/ou la complétude de ces procédures et contrôles sur un ensemble de thèmes abordée selon une même méthodologie :

- suivi budgétaire de la programmation,
- exécution des dépenses d'EMEB, notamment charges locatives et nettoyage,
- justifications des recettes sans contrepartie.

² Les réponses à cette enquête sont communiquées à la cour des comptes et aux autorités de contrôle dont relève l'établissement (recteur de la région académique Grand Est).

Pilote : DBF

Acteur concerné : CIB

Échéance : trimestre 4

5. REORGANISATION DE LA FONCTION RH AU 1^{ER} JANVIER 2024 : ADAPTER ET ENRICHIR LE CONTROLE INTERNE FINANCIER

Le contrôle interne, habituellement conduit par la sous-direction pilotage RH de la DRH, doit être déployé au sein de la direction accompagnement et développement des RH, qui prend sa suite, comme de la direction modernisation de la gestion des RH accueillant les activités administratives de recrutement, de rémunération et de carrière des personnels.

Les deux directions en charge des ressources humaines doivent concourir au système de contrôle interne financier. Dans un contexte de forte évolution organisationnelle, l'enjeu est d'attirer l'attention des gestionnaires et des responsables RH sur la nécessaire connaissance et prise en compte des risques pesant sur leurs activités RH, de faire adhérer aux principes du contrôle interne, d'insuffler le CIF comme un atout dans les pratiques quotidiennes. L'enjeu réside également dans la désignation du correspondant contrôle interne de la direction de modernisation de la gestion des RH, interlocuteur privilégié du réseau contrôle interne. Des sessions de formation au CIF pourront être utilement dispensées en ce sens.

Pilotes : RCI, CIB

Expert : responsable coordination paie et masse salariale

Acteurs concernés : directeur modernisation de la gestion des RH, directrice accompagnement et développement des RH

Échéance : trimestre 4

II. FACILITATION DU FONCTIONNEMENT INTERNE ET CIF

1. RGP ET FACILITATION

La démarche de facilitation du fonctionnement interne réaffirme la nécessité de développer une administration « orientée acteurs » et plus agile :

- redonnant de la marge de manœuvre aux acteurs,
- positionnant la décision au plus près de la responsabilité,
- gagnant du temps : raccourcir les circuits, éviter la sur-qualité, accepter la prise de risque.

La responsabilité des gestionnaires publics est une réforme juridictionnelle qui tend à donner davantage de latitude d'action sur la chaîne financière (attention portée aux opérations à enjeux) et à responsabiliser le décideur (recherche et sanction de l'auteur de la faute).

RGP et politique de facilitation se rejoignent dans certaines de leurs déclinaisons respectives : logique d'efficacité, approche par les risques, mise en place probante d'actions correctives et d'amélioration continue, point de vue des différentes parties prenantes (en l'espèce, celui des gestionnaires publics).

L'année 2024 doit poursuivre l'accompagnement des décideurs financiers dans la compréhension de la RGP et de ses répercussions sur leur responsabilité en tenant compte de la volonté de faciliter le fonctionnement interne de l'établissement et en communiquant sur cette volonté. La jurisprudence devrait continuer à apporter un éclairage sur la caractérisation du préjudice financier significatif et d'une manière générale, préciser l'office du juge. Elle permettra d'adapter le discours,

l'accompagnement et la prévention des situations les plus exposées à la sanction, au regard de l'intention de facilitation.

Pilotes : RCI, AC

Échéance : trimestres 1 à 4

2. FACILITATION ET OFFRE DE SERVICES EN MATIERE D'EXECUTION FINANCIERE

L'objet de l'action conjointe AGMR / DBF est de mieux connaître les besoins et attentes des usagers et des acteurs de la fonction financière et d'y répondre avec plus d'efficacité et d'efficience.

Cette action trouve son origine dans le remplacement de SIFAC par SIFAC + à l'horizon 2026. SIFAC + marquera l'arrêt de SIFAC Web et appelle, dès à présent, à repenser l'offre de services de l'AGMR à l'égard des unités de recherche du secteur mosellan. Cette perspective conduit l'AGMR à dresser la feuille de route d'un « pôle de gestion mutualisé » et le périmètre des entités internes concernées par ce pôle.

Porteuse du même effort, la DBF cherche à consolider son dispositif d'assistance et de service à l'exécution financière auprès des composantes, selon deux logiques utilisateurs :

- Le mode service : la composante recourt aux gestionnaires de la DBF pour la préparation dans SIFAC des actes nécessaires à l'exécution de leur budget ;
- Le mode assistance : la composante assure elle-même la préparation de ces actes et bénéficie de l'accompagnement de la DBF.

L'offre de services modernisée qui résultera de cette initiative commune impactera positivement l'exercice du contrôle interne budgétaire ; elle contribuera à interroger le bon fonctionnement des processus financiers ainsi que la complétude et la pertinence des procédures financières. Elle devra être suivie à ce titre dans le cadre du présent plan d'action.

Pilotes : DBF, AGMR

Acteurs : CIB, AC

Échéance : trimestre 4 (test) et année 2025 (déploiement)

3. CONTROLE A POSTERIORI : VERS UN PROGRAMME ANNUEL

Les activités de maîtrise des risques décrites en I. constituent le préalable et le fondement d'un nouveau cadre de gestion des opérations de contrôle, caractérisé par l'allègement ou la suppression, en central, des contrôles *a priori* au profit de contrôles *a posteriori*.

Le plan d'action 2023 pose les premières briques du contrôle *a posteriori*, à l'occasion notamment de l'élargissement du périmètre des délégations de signature sur les actes de l'ordonnateur. Si les premières actions menées apparaissent appropriées, elles méritent d'être largement enrichies ; à cet égard, le COPIL CIF du 12 juillet 2023 oriente le contrôle interne vers des missions coordonnées du contrôle *a posteriori* sur un ensemble d'opérations.

Dans le double contexte de la RGP et de la facilitation, l'instauration d'un programme annuel de CAP poursuit plusieurs objectifs :

- ✓ S'assurer que les règles en vigueur sont comprises et appliquées ;
- ✓ Accompagner les entités dans l'appropriation de ces règles et dans leur exécution ;
- ✓ Le cas échéant, rendre les règles plus claires et plus accessibles ;
- ✓ S'assurer de la traçabilité des opérations, des acteurs, des contrôles ;

- ✓ Accompagner les entités sur la traçabilité ;
- ✓ Essaimer la culture du contrôle interne.

Le but de l'action 2024 est dès lors d'arrêter, à titre expérimental, un programme 2025 de contrôle *a posteriori* sur la base d'une analyse de risques constatés :

- Apprécier la conformité, la pertinence et l'efficacité des actes signés par délégation en 2023 et 2024,
- Mesurer l'effectivité et l'efficacité des actions de couverture sur la criticité des risques majeurs prioritaires : opérations à enjeux au sens de la RGP (voir I.2.).

Pilotes : DGSA IM, RCI

Acteurs concernés : GT CAP, COPIL CIF

Échéance : expérimentation à partir du 2^{ème} semestre 2024 (une mission), après accord du COPIL CIF

4. DEPLOIEMENT DE LA CARTE D'ACHAT : FLUIDIFIER LA CHAÎNE DE LA DEPENSE

Cette action concerne l'émission et l'utilisation de la carte d'achat comme moyen de paiement de dépenses hors marchés publics, conformément à la réglementation en vigueur. Avec la carte d'achat, le processus de la commande et du paiement de ces dépenses se trouve raccourci et allégé : satisfaction rapide à immédiate du besoin urgent, achats sur internet facilités, réduction du nombre des bons de commande (un bon de commande mensuel signé par composante, référençant les transactions) et des factures (relevé d'opérations mensuel déposé dans SIFAC), contrôles de l'agent comptable sur les seuls relevés d'opérations, etc.

Le contrôle interne financier s'intéresse au processus « carte d'achat » et aux procédures associées. Il tient compte de la stratégie envisagée : choix des plafonds de dépenses, référencement des fournisseurs accepteurs dans une logique « tous sauf », schéma de traitement financier et comptable... Il prévoit des contrôles formalisés *a posteriori* sur le correct paramétrage du dispositif au regard des besoins de l'établissement et sur la bonne utilisation de la carte par le porteur.

Pilote : DBF

Acteurs concernés : responsable du programme carte d'achat, CIB, COPIL carte d'achat, DCOM

Échéance :

- fin du trimestre 1 : architecture du dispositif, émission des cartes, documentation, plan de communication ;
- à compter du trimestre 2, en fonction du nombre des opérations traitées : mise en œuvre d'un contrôle interne *a posteriori*.

IV. AUTRES ACTIONS 2024

1. POURSUITE DES ACTIONS ENGAGÉES EN 2023

Processus : Tous

Action : Révision du contenu de la convention partenariat entre l'ordonnatrice principale et l'agent comptable de l'université de Lorraine

Outre la définition des compétences respectives des services ordonnateurs et de l'agent comptable sur la paie, la convention de partenariat pourra prévoir, dans un souci d'efficacité et de simplification des modalités de gestion :

- recettes : le renforcement de la dématérialisation des échanges réalisés entre services au moyen du certificat d'acquisition du droit et la création d'un service spécialisé de recettes (SREC) rénovant la chaîne de la recette dans SIFAC ;
- dépenses : la procédure d'ordonnancement tacite de certaines dépenses et la procédure de service fait présumé ;
- dépenses de personnel : le cas échéant, l'instauration d'un contrôle allégé en partenariat sur la paie (article 42 du décret GBCP modifié) ;
- recouvrement : si cela se révèle opportun, la transposition et les modalités d'application du seuil minimal de mise en recouvrement fixé à 50€ par le décret du 1^{er} mars 2023.

Pilotes : AC, fondé de pouvoir de l'AC

Acteurs concernés : DBF, DRH, CIB, CIC, RCI, COPIL CIF

Échéance : trimestre 3

Processus : Tous

Action : Elaborer un modèle d'organigramme fonctionnel nominatif

La livraison d'un OFN-type à partir de la modélisation des activités de pilotage des ressources humaines suppose de lever les ambiguïtés relatives au positionnement de certaines activités de gestion. Après la prise de fonctions effective de la directrice concernée, la direction accompagnement et développement des RH pourra se saisir à nouveau de cette action réalisée en partie en 2023.

Pilote : direction accompagnement et développement des RH

Acteurs : direction modernisation de la gestion des RH, DBF, AC, CIB, CIC, RCI, DAPEQ

Échéance : trimestre 1

Processus : Tous

Action : Exploiter la cartographie de la fonction financière : habilitations et droits informatiques dans SIFAC +

SIFAC +, dont la livraison est prévue en 2026, aura pour effet de créer un nouvel intervenant : l'acheteur qui effectuera la demande d'achat, formalisera ainsi le besoin, recueillera l'accord de la DAMP ou de la DPI, avant émission distincte du bon de commande (séparation des tâches). Le processus de la dépense se veut automatisé dans l'outil.

A partir de la cartographie de la fonction financière, une stratégie de validation et de répartition des droits dans SIFAC + doit être définie par l'établissement, en tenant compte des délégations de signature consenties mais aussi des ressources humaines et des activités actuelles et à venir des gestionnaires financiers.

Pilote : DBF

Acteurs concernés : CIB, AC

La direction accompagnement et développement RH est associée dans l'hypothèse où l'action est prétexte à une réflexion sur la fonction de gestionnaire financier.

Échéance : démarrage au trimestre 4 et année 2025

Nota : la DN finalise l'application GDA qui permettra de gérer les « droits applicatifs ». Les grandes fonctionnalités sont :

- chaque personne peut voir les accès applicatifs qu'il possède et en demander éventuellement la suppression. Régulièrement, il devra confirmer avoir toujours la nécessité de ces accès ;
- chaque responsable peut voir les accès de ses collaborateurs et confirmer pour eux la nécessité de conserver un accès ou demander la suppression de celui-ci ;
- chaque responsable d'application pourra voir et gérer tous les accès octroyés sur cette application.

Processus : Pilotage budgétaire

Action : Revoir les modalités de la programmation budgétaire des opérations sous maîtrise d'ouvrage public

Il s'agit de s'entendre sur une organisation et un mode opératoire en vue d'améliorer la qualité des estimations et la fiabilité de la programmation budgétaire des opérations immobilières, dès leur préparation et au plus tard, au stade de l'avant-projet définitif (APD). A cette fin :

D'une part, la DPI mettra en place en 2024 un portefeuille d'études pour préparer la prochaine programmation immobilière et pourrait se doter d'outils numériques de gestion de projets de nature à faciliter la programmation budgétaire.

D'autre part, l'action pourra déboucher sur la description du processus de suivi de la programmation budgétaire ainsi que des risques pouvant faire obstacle à une programmation soutenable, suivie et actualisée³.

Enfin, la feuille de route relative à la cellule financière de la DBF auprès de la DPI est attendue pour l'été 2024 ; la cellule appuierait la DPI dans la programmation budgétaire, en amont de son exécution.

Pilotes : DGSA Infrastructures et moyens, DPI, DBF

Acteur concerné : AC

Échéance : trimestre 4

Processus : Gestion patrimoniale et physique du parc immobilier

Action : Mise en œuvre de l'accord-cadre multi-attributaire de second œuvre et d'entretien courant dans la limite de 100 000€HT par opération

L'action 2023 est prolongée s'agissant :

- De la mise en œuvre opérationnelle de l'accord-cadre ;
- De la documentation et de la formation de des personnels auxquels la gestion des travaux concernés est susceptible d'être transférée : le transfert se veut facilitant (latitude d'action plus grande) mais concerne des actes et des opérations qui sont très diversement maîtrisés par les services techniques de site (responsabilisation) ;
- Du plan de contrôle et du bilan sous forme de retour d'expérience au terme de la première année de mise en œuvre, consignait les éventuelles anomalies.

Pilote : DPI

Acteurs concernés : DBF, CIB, COPIL assistance à maîtrise d'ouvrage accords-cadres travaux

Échéance : trimestre 2

Processus : Paie

Action : Dresser la liste de points de contrôle permanents et formalisés

L'action porte sur la liste des points de contrôle sur la paye exercé par la direction modernisation de la gestion des RH. Cette action opère la liaison la cartographie du macro-processus et des risques sur la rémunération.

Pilotes : responsable coordination paie et masse salariale, RCI

Acteurs concernés : direction modernisation de la gestion RH, DBF, AC

Échéance : trimestre 4

³ Mission prévue au sein de la sous-direction AGePI – appui à la gestion du patrimoine immobilier de la DPI

2. ACTIONS NOUVELLES

Processus : Commande publique

Action : Charte de l'acheteur, adopter un comportement exemplaire pour bien acheter

Outre les risques susceptibles d'infractions financières, les travaux de cartographie des risques sur la commande publique mettent en évidence la nécessité de prendre en compte les risques de conflits d'intérêts et d'atteinte à la probité auxquels l'établissement est exposé tout au long du cycle de l'achat.

La prévention des conflits d'intérêts et des infractions pénales (corruption, trafic d'influence, de favoritisme...) repose sur un ensemble de bonnes pratiques de nature à sécuriser l'achat et à garantir son aboutissement dans les délais souhaités : respect du principe d'égalité de traitement des candidats, obligation d'impartialité en phase de passation, caractère collégial du choix de l'attributaire, obligation de déport, etc. Autant de repères et de solutions pour accompagner le prescripteur, l'acheteur et le cas échéant, la personne ayant pouvoir ou reçu délégation pour choisir l'attributaire du marché.

La charte de l'acheteur de l'université de Lorraine, objet de cette action, pourra valablement s'inspirer du guide de l'achat public édité par l'agence française anti-corruption (2021).

Pilote : DAMP

Acteurs concernés : DPI, RCI, référente déontologue, représentants des entités internes pour une approche utilisateur

Circuit institutionnel : avis du CSA (principes déontologiques), délibération du CA

Échéance : trimestre 3

Processus : Budgétaires

Action : Documenter la gestion et le suivi des reliquats

En application du modèle économique du 12 décembre 2023 (délibération n°3), il s'agit de préciser, au sein d'une documentation, le régime des reliquats de la recherche. Si le modèle économique assouplit l'accès et l'utilisation des reliquats par les composantes qui les ont générés, la mise en pratique de cette souplesse doit se traduire par :

- une note de service (ou une procédure) explicitant le régime approuvé : définition, conditions, ouverture, abondement des reliquats, absence de plafond, absence de limitation dans le temps, part réservée au central, etc. ;
- des modalités de gestion et de suivi (ou un mode opératoire) des reliquats par les directions centrales concernées.

La latitude accordée aux unités de recherche ne doit pas dispenser l'établissement de tout accompagnement des acteurs dans la maîtrise des reliquats.

Pilotes : AGMR, DBF

Acteur : CIB

Échéance : trimestre 1

Processus : Immobilier, budgétaires

Action : Action de CIF relative à l'éventuelle candidature de l'UL au transfert de la propriété immobilière

A l'issue de l'audit préalable de l'IGÉSR, le contrôle interne financier pourra apporter son concours à l'objectif de dévolution du patrimoine immobilier, en analysant les conditions à réunir pour la réussite de la gestion de la propriété et les risques pouvant y faire obstacle.

En fonction des conclusions de l'audit, le CIF pourra assister la DPI dans l'établissement de la cartographie de la fonction immobilière (OFN des fonctions des services techniques) ainsi que dans

l'examen de la soutenabilité financière du projet de dévolution patrimoniale ou encore du recours à l'emprunt ou au tiers-financement.

Pilote : DPI

Acteurs concernés : DBF, AC, RCI, CIB, CIC

Auditeur externe : IGÉSR

Echéance : trimestre 2 ou 3 selon la date de transmission des observations provisoires résultant de l'audit préalable pour réponse contradictoire de l'établissement

Processus : Budgétaires

Action : Accompagnement de la cellule justifications concomitamment à l'extension de son périmètre d'intervention

Cette action complète le plan de contrôle interne budgétaire du I.4.

La CIB s'attache déjà à modéliser les travaux de la cellule justifications au moyen d'une analyse du processus, des procédures, des risques et des points de contrôle. L'action ainsi menée permettra de documenter le travail de la cellule à chaque étape et d'alimenter l'action I.2 de cartographie des risques sur les financements pluriannuels.

Pilote : CIB

Acteurs concernés : cellule justifications (DBF), AGMR, DIPRO-SE, AC

Echéance : trimestre 4

Nota : le contexte est le suivant sur l'offre de services interne en matière de gestion de projets :

- Bénéficiant du financement accordé à REIL, la DIPRO, devenue DIPRO-SE, est positionnée de manière renforcée auprès des porteurs de projets européens et de projets soutenus par l'ANR. L'articulation avec l'AGMR et la cellule justifications reste à définir pour une organisation d'ensemble (réflexion en cours) ;
- Une démarche globale sur la fonction « accompagnement de projets sur appels à projets » est confiée à la DGSA en charge de la recherche, des projets et des partenariats.

Processus : Dépenses, Paie

Action : Sensibiliser au risque de piratage informatique

Le piratage informatique, consistant en l'accès non autorisé au système d'information par un tiers, frappe les universités de plus en plus fréquemment, selon des procédés de plus en plus sophistiqués. Parmi les manœuvres malveillantes, l'usurpation d'identité du véritable créancier ou d'un agent de l'établissement a pour objet de percevoir un virement indu ; c'est l'escroquerie au faux ordre de virement ou FOVI.

L'information de l'ensemble de la chaîne de la dépense, démarrée le 28 novembre 2023 sur la paie et le 7 décembre 2023 sur la gestion des tiers, est retenue comme action 2024 de prévention et de détection des escroqueries aux FOVI. Elle vient en complément des mesures de protection et de formation mises en place par la DN en application de la politique de sécurité des systèmes d'information en vigueur. L'action pourra tirer profit des résultats de l'audit du SI financier conduit par les CAC sur le cycle de la dépense (cf. bilan CIF 2023).

Pilotes : AC, DN

Acteurs concernés : CIC, RCI

Échéance : trimestres 2 à 4

Nota : le décret du 8 avril 2022 introduit une homologation de sécurité des infrastructures et services logiciels informatiques du système d'information et de communication des établissements publics de l'Etat. Dans les deux ans suivants la publication de ce décret, la présidente de l'université de Lorraine, en qualité d'autorité qualifiée pour la sécurité des systèmes d'information, définit la politique de sécurité numérique applicable au SI de l'établissement (délibération n°31 du 12 décembre 2023),

organise le contrôle de son application et prononce l'homologation de sécurité. Par cette homologation, la présidente atteste que les risques pesant sur la sécurité ont été identifiés et que les mesures nécessaires pour maîtriser ces risques sont mises en œuvre.

Processus : Tous

Action : Suivre les avancées de la politique d'archivage

Cette action conduite par la DLI excède le périmètre du présent plan d'action. Cependant, le COPIL CIF pourra suivre avec intérêt les mesures prises en faveur de la bonne conservation des actes et des pièces nécessaires à la fonction financière, laquelle incombe à l'ordonnateur.

L'archiviste a d'ores et déjà informé la RCI (14 décembre 2023) de la ligne de conduite qui pourrait être envisagée quant à l'archivage physique et électronique des documents se rapportant aux processus prioritaires (commande publique et paie). Le lien se ferait alors de manière évidente avec le risque « défaut dans la gestion documentaire » des cartographies du I.2.

Pilote : archiviste (DLI)

Acteurs concernés : DPI (démarche BIM), DAMP, DN, DBF, AC, RCI

Échéance : trimestre 4 et 2025

Processus : Tous

Action : Structurer la fonction d'audit interne budgétaire et comptable

Conformément aux dispositions du décret du 22 avril 2022, l'audit interne s'assure que les dispositifs de contrôle interne sont efficaces et proportionnés aux risques. L'audit interne financier est une composante de l'audit interne rendue obligatoire par l'article 216 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Dans la continuité des réflexions menées en 2023, le COPIL CIF pourra formuler un avis sur la structuration d'une fonction d'audit d'interne, dans le respect du principe d'indépendance qui régit l'exercice de l'audit et d'un rattachement hiérarchique qui préserve cette indépendance.

Pilote : à déterminer

Acteurs concernés : CoMAAP

Échéance : trimestre 4

Synthèse du plan d'action du contrôle interne financier 2024

Processus	Risques	Actions	Pilote(s)	Acteurs	Modalités de mise en œuvre	Objectifs poursuivis / livrables	Calendrier prévisionnel
Actions structurantes							
<i>Tous</i>	Risques financiers majeurs	Conduite des travaux de cartographie des processus	CIB, CIC, RCI	AC, DBF, DRH, DPI, DAMP, DN, DAPEQ	- ateliers collectifs de cartographie - identification du responsable du suivi de chaque macro-processus	- cartographies des macro-processus établies, après avis du COPIL CIF - ossature du CIF	Trimestre 3
<i>Tous</i>	Risques financiers majeurs	Conduite des travaux de cartographie des risques	RCI, DAMP, CIB, CIC	GT RGP COPIM / RH / AC, GT CIA, DPI	- ateliers collectifs de cartographie - ateliers d'exploitation des cartographies : échéance, responsable de chaque action, acteurs mobilisés	- cartographies des risques établies, après avis du COPIL CIF - actions de communication - résultats des opérations de contrôle <i>a posteriori</i>	Trimestre 4
<i>Tous</i>	Risques financiers majeurs	Documentation : procédures et modes opératoires	RCI, CIB, CIC	AC, DBF, DRH, DPI, DAMP, DN (DAPEQ)	- description des macro-processus et processus - recensement et examen de la qualité des procédures, guides et modes opératoires existants - association de représentants des entités internes	- recueil : première étape vers une bibliothèque des procédures - utilisation des modèles et de la documentation ministériels, mutualisation de documents	Trimestre 4 et année 2025
<i>Budgétaires</i>	Risques financiers majeurs	Plan de contrôle interne de la DBF	DBF	CIB	identification collective d'un ou plusieurs thèmes	liste de contrôles à opérer, analyse des résultats, actions supplémentaires en présence d'anomalies	Trimestre 4
<i>Paie</i>	Risques financiers majeurs	Essaimer le CIF au sein de la direction modernisation de la gestion des RH	RCI, CIB	Resp. coordination paie et masse salariale, dir. modernisation gestion RH, dir. accompagnement et dev. RH	- action de sensibilisation et de formation aux enjeux et à l'intérêt du CI - accompagnement de la démarche de description du processus paie	désignation du correspondant CIF de la direction	Trimestre 4

Processus	Risques	Actions	Pilote(s)	Acteurs	Modalités de mise en œuvre	Objectifs poursuivis / livrables	Calendrier prévisionnel
Actions relatives à la facilitation							
<i>Tous</i>	Risques financiers majeurs	Accompagnement des gestionnaires publics sur la RGP	RCI, AC	/	poursuite de l'information sur la réforme à chaque éclairage significatif de la jurisprudence	« RGP-tour » - newsletter des personnels - documentation RGP sur l'intranet (DAPEQ > CI)	Trimestres 1 à 4
<i>Budgétaires</i>	Risques financiers	Accompagnement des utilisateurs dans l'exécution financière	DBF, AGMR	CIB, AC	organisation de l'appui à l'exécution financière	offre de services de la DBF et de l'AGMR	Trimestre 4 et année 2025
<i>Tous</i>	Risques financiers majeurs	Adoption d'un programme annuel de contrôle <i>a posteriori</i>	DGSA IM, RCI	GT CAP, COPIL CIF	- liaison avec la cartographie des risques financiers majeurs - liaison avec la convention entre la présidente et l'AC	- liste des missions coordonnées, évitant la répétition des contrôles auprès d'une même entité - processus prioritaires	Trimestre 4 et année 2025
<i>Dépenses standards</i>	Risques de non-conformité sur les dépenses standards	Adoption de la carte d'achat comme moyen de paiement de certaines dépenses	DBF	Resp. programme carte d'achat, CIB, COPIL carte d'achat, DCOM	- recherche de fournisseurs et de services adaptés - analyse des risques et plan d'action	- rationalisation des procédures d'achat et gain d'efficacité - paramétrage adéquat de chaque carte d'achat - résultat des opérations de contrôle <i>a posteriori</i>	Trimestre 1 (émission des cartes) Trimestre 2 (CAP)
Poursuite ou prolongement des actions 2023							
<i>Tous</i>	Risques financiers majeurs	Organisation : convention de partenariat ordonnatrice principale / agent comptable	AC, fondé de pouvoir	DBF, DRH, CIB, CIC, RCI, COPIL CIF	- adaptation de la convention en vigueur au décret du 28 décembre 2022 et à l'évaluation des risques financiers majeurs - contrôle partenarial détaillé sur la paie - travail collectif : AC et DC	convention signée par les deux parties, après avis du COPIL CIF	Trimestre 3
<i>Tous</i>	Tous	Organisation : OFN	Dir. accompagnement et dév. RH	Dir. modernisation gestion RH, DBF, AC, CIB, CIC, RCI, DAPEQ	méthode d'élaboration des organigrammes fonctionnels nominatifs	modèle d'OFN applicable à toutes les activités financières	Trimestre 1
<i>Tous</i>	Tous	Exploitation de cartographie de la fonction financière	DBF	CIB, AC	recensement et fiabilisation des données venant des composantes	- revue des habilitations dans SIFAC - préparation de l'architecture des droits en vue de SIFAC+	Trimestre 4 (démarrage) et 2025

Processus	Risques	Actions	Pilote(s)	Acteurs	Modalités de mise en œuvre	Objectifs poursuivis / livrables	Calendrier prévisionnel
Poursuite ou prolongement des actions 2023							
<i>Pilotage budgétaire</i>	Risque sur la qualité de la comptabilité budgétaire et sur la soutenabilité budgétaire	Règles de programmation budgétaire des opérations sous maîtrise d'ouvrage public	DGSA IM, DPI, DBF	AC	réunion DBF/DPI à l'initiative du DGSA Infrastructures et moyens	- mode opératoire conjoint DBF / DPI en vue de fiabiliser les estimations budgétaires - mesures de recrutement et d'organisation	Trimestre 4
<i>Gestion patrimoniale et physique du parc immobilier</i>	Risques sur la commande publique	Accompagnement de l'exécution l'accord-cadre multi-attributaire de second œuvre et d'entretien courant < ou = 100 000€HT	DPI	DBF, CIB, COPIL assistance à maîtrise d'ouvrage accords-cadres travaux	- actions de communication et de formation - définition des modalités de conservation des pièces et du contrôle <i>a posteriori</i>	- réalisation effective du plan de formation - démarrage du plan de contrôle	Trimestre 2 en fonction du nombre des opérations
<i>Paie</i>	Risques sur la paie	Mesurer par des indicateurs la pertinence des dispositifs de contrôle	Resp. coordination paie et masse salariale, RCI	Dir. modernisation gestion RH, AC	- cartographie du macro-processus paie - liaison avec la cartographie des risques sur la paie	liste des points de contrôle permanents, bilan des anomalies, adaptation des modèles et procédures en conséquence	Trimestre 4
Autres actions nouvelles							
<i>Commande publique</i>	Risques de non-conformité et d'atteinte à la probité	Adoption d'une charte de l'acheteur	DAMP	DPI, RCI, référente déontologue	association des représentants des entités internes	charte approuvée par le CA, après avis du CSA (principes déontologiques)	Trimestre 3
<i>Budgétaires</i>	Risques de non-conformité / défaut de gestion des reliquats	Documenter la gestion des reliquats de la recherche	AGMR, DBF	CIB	modalités conjointes de mise en œuvre opérationnelle du modèle économique	procédure et mode opératoire	Trimestre 1
<i>Immobiliers, budgétaires</i>	Risques sur la soutenabilité budgétaire	[le cas échéant] Préparer la candidature de l'UL à la dévolution du patrimoine immobilier	DPI	DBF, AC, RCI, CIB, CIC	[le cas échéant] identification et évaluation des risques et des conditions pesant sur le transfert de propriété	[le cas échéant] rapport d'analyse de risques à partir des conclusions de l'audit préalable de l'IGÉSR	Trimestre 2 ou 3
<i>Budgétaires</i>	Risques de non-conformité des justificatifs	Accompagnement de la cellule justifications	CIB	Cellule justifications (DBF), AGMR, DIPRO-SE, AC	analyse du processus, des risques et des procédures	documentation de la cellule justifications	Trimestre 4

Processus	Risques	Actions	Pilote(s)	Acteurs	Modalités de mise en œuvre	Objectifs poursuivis / livrables	Calendrier prévisionnel
<i>Dépenses, paie</i>	Risques sur la sécurité informatique	Prévention des faux ordres de virement	AC, DN	CIC, RCI	sensibilisation et renforcement du contrôle interne informatique	- documentation relative au piratage informatique - actions de communication - décision d'homologation de sécurité du SI	Trimestres 2 à 4
<i>Tous</i>	Risques sur la gestion documentaire	Politique d'archivage	DLI	DPI, DAMP, DN, DBF, AC, RCI, COPIL CIF	suivre / participer aux actions relatives à la politique d'archivage à l'initiative de la DLI		Trimestre 4 et 2025
<i>Tous</i>	Efficacité et qualité du dispositif de CI(F)	Structurer l'audit interne financier	À déterminer	CoMAAP, COPIL CIF	positionner la fonction de manière définitive : choix de la gouvernance	feuille de route détaillée et calendrier de mise en œuvre	Trimestre 4

Liste des acronymes présents dans ce plan d'action :

AFA	agence française anti-corruption
AGMR	sous-direction appui à la gestion des moyens de la recherche de la DRV de l'université de Lorraine
AC	agent comptable de l'université de Lorraine
ANR	agence nationale de la recherche
BIM	building information modeling (modélisation des données du bâtiment)
CA	conseil d'administration de l'université de Lorraine
CAP	contrôle <i>a posteriori</i>
CIA	contrôle interne achat
CIB	contrôleur interne budgétaire (DBF) de l'université de Lorraine
CIC	contrôleur interne comptable (AC) de l'université de Lorraine
CNIL	commission nationale de l'informatique et des libertés
CoMAAP	comité de maîtrise des activités et d'amélioration de la performance
COPIL	comité de pilotage
COPIL CIF	comité de pilotage du contrôle interne financier de l'université de Lorraine
COPIM	comité de direction du pôle de compétences et de services infrastructures et moyens
CSA	comité social d'administration de l'université de Lorraine
DAE	direction des achats de l'État
DAJ	direction des affaires juridiques de l'université de Lorraine
DAMP	direction des achats et des marchés publics de l'université de Lorraine
DAPEQ	délégation à l'appui au pilotage, à l'évaluation et à la qualité de l'université de Lorraine
DBF	direction du budget et des finances de l'université de Lorraine
DC	directions centrales de l'université de Lorraine
DCOM	direction de la communication de l'université de Lorraine
DGFIP	direction générale des finances publiques
DGS	directeur général des services de l'université de Lorraine
DGSA	directeur général des services adjoint de l'université de Lorraine
DIPRO-SE	direction d'ingénierie de projets et de la stratégie Europe
DLI	direction de la logistique interne de l'université de Lorraine
DN	direction du numérique de l'université de Lorraine
DPI	direction du patrimoine immobilier de l'université de Lorraine
DRH	direction des ressources humaines de l'université de Lorraine
DRV	direction de la recherche et de la valorisation de l'université de Lorraine
EMEB	frais d'exploitation, maintenance, et entretien des bâtiments
FCS	fournitures courantes et services
FOVI	faux ordre de virement
GBCP	gestion budgétaire et comptable publique
GDA	gestion des droits applicatifs
GT	groupe de travail
IGÉSR	inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
IM	infrastructures et moyens (DGSA)
OFN	organigramme fonctionnel nominatif
PCS	pôle de compétences et de services de l'université de Lorraine
RCI	responsable du contrôle interne (DAPEQ) de l'université de Lorraine
REIL	renforcement de l'impact européen du site académique lorrain (projet lauréat de l'appel à projets « Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche »)
RGP	responsabilité (financière) des gestionnaires publics
SI	système d'information
SIFAC	système d'information financier analytique et comptable (logiciel)
SMAAP	système de maîtrise des activités et d'amélioration de la performance